

Qualité des produits biologiques américains en libre-échange: Ottawa rassure; le doute persiste



[Annie Morin](#)

LE SOLEIL, SAMEDI 20 JUIN 2009

(Québec) Le gouvernement fédéral assure que les aliments biologiques produits aux États-Unis, qui rentreront librement au Canada dès le 30 juin, seront de qualité équivalente à ceux qui sont cultivés ou transformés localement. Le tout Québec bio est encore loin d'être convaincu.

Comme le révélait *Le Soleil* jeudi, Ottawa a conclu un accord de libre-échange avec Washington en matière de certification biologique. Ainsi, les produits certifiés aux États-Unis pourront être vendus librement au Canada sans avoir à repasser par un organisme de certification local. *Idem* pour les aliments exportés du Canada vers les États-Unis. D'un côté comme de l'autre de la frontière, les produits pourront arborer à la fois le logo américain et canadien.

Aux critiques québécoises qui font remarquer que les normes ne sont pas les mêmes dans les deux pays, Michel Saumur, gestionnaire national pour le bureau Bio Canada, répond que des exceptions - appelées «variances» en langage de fonctionnaire - ont été prévues.

Ainsi, le Canada n'acceptera pas les aliments ayant été traités avec du nitrate du Chili, un engrais naturel controversé, ni ceux cultivés avec la technologie hydroponique. Il exigera également que les animaux d'élevage aient accès à l'extérieur. Quant aux États-Unis, ils ne veulent rien savoir des antibiotiques en production animale, alors que le Canada les tolère. «Notre partenaire va s'assurer que ces variances sont respectées», assure M. Saumur.

Sur les ondes de Radio-Canada, hier, le ministre d'État à l'Agriculture, Jean-Pierre Blackburn, a insisté sur les avantages économiques de l'accord. «Le gros, c'est eux, nous, nous sommes le petit. C'est nous qui venons d'ouvrir un débouché qui est extrêmement important», a-t-il estimé.

Quant au fait que cet accord survient avant même que le nouveau Règlement sur les produits biologiques du Canada ne soit publié localement, M. Saumur n'y voit pas de problème, dans la mesure où il ne différera pas grandement de la version prépubliée et que les producteurs locaux ont donc pu s'y préparer.

Pour France Gravel, présidente de la Filière biologique du Québec, qui regroupe producteurs, transformateurs, certificateurs et distributeurs de produits biologiques, cette admission nefait qu'ajouter de l'huile sur le feu. «Ça veut dire qu'ils ont organisé une consultation bidon!» clame-t-elle, rappelant que les nouvelles normes nationales sont dénoncées un peu partout au pays.

Mme Gravel se demande d'ailleurs pourquoi le Canada est capable de s'entendre avec les États-Unis, alors qu'il refuse de reconnaître les normes des certificateurs du Québec, pourtant plus sévères que celles de tous ses voisins immédiats.

La Fédération d'agriculture biologique du Québec, associée à l'Union des producteurs agricoles, ajoutait hier dans un communiqué de presse que «les producteurs biologiques québécois refusent le nivellement par le bas pour leurs produits» et que «l'attitude du gouvernement canadien laisse à penser que l'on veut donner l'avantage concurrentiel aux produits importés au détriment des produits bios locaux».